

SECRETARIAT

AS/Pro (2021) CB 09
2 novembre 2021

Aux membres de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Carnet de bord de la réunion tenue le mardi 2 novembre 2021 de manière hybride à Paris

La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, réunie le 2 novembre 2021 à Paris et en vidéoconférence, sous la présidence de Mme Ingjerd Schou (Norvège, PPE/DC), en ce qui concerne :

- **Révision du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire** : (Rapporteuse : Mme Thorhildur Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) : a examiné l'avant-projet de rapport, a convenu de changer son titre en « Révision du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire : pour y introduire l'interdiction explicite du sexisme, du harcèlement sexuel, de la violence sexuelle et de comportements sexuels abusifs », et a adopté à l'unanimité le projet de résolution ;
- **Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe** : Rapporteur : M. Frank Schwabe (Allemagne, SOC) : a tenu une audition avec la participation de Mme Liliane Maury Pasquier, ancienne Présidente de l'Assemblée parlementaire et ancienne Présidente de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, et de Sir Nicolas Bratza, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme et Président de l'ancien organe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée (IBAC) ;
- **(à huis clos) Allégations de violation du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire - Plainte concernant Mme Rosianne Cutajar (Malte, SOC)** : a procédé à un échange de vues sur la plainte, sur la base des observations écrites de Mme Cutajar et, nonobstant la démission de Mme Cutajar de la délégation maltaise à l'Assemblée, a décidé de rester saisie de l'affaire ; a décidé de demander au Président du Parlement maltais de fournir à la commission des informations détaillées sur la procédure en cours au Parlement maltais concernant le cas de Mme Cutajar ainsi que sur son calendrier ; dans l'attente de la réception de ces informations et du résultat de la procédure parlementaire nationale, a décidé de reprendre l'examen de cette question, au plus tard pendant la deuxième partie de session de 2022 de l'Assemblée ; a décidé que le fait que Mme Cutajar n'ait pas soumis de déclaration d'intérêts depuis 2018, pendant quatre années consécutives, constitue une violation mineure du Code de conduite et a décidé d'en informer le Président du parlement maltais.
- **Programme de travail** : a pris note du programme de travail
- **Prochaine réunion** : 1^{ère} partie de session à Strasbourg (24-28 janvier 2022)

Artemy Karpenko, Yeva Sushko

Copies à :
Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
Directrice et agent-e-s du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directrice Générale et Directeurs Généraux
Directeur du Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directrice du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe